

du mariage et receveur des finances à la Flèche, en Anjou. Un jour de la Purification, 2 février, après avoir reçu la sainte Eucharistie, il eut la dévotion de se consacrer, avec Jeanne de Beaugé, son épouse, et leurs enfants, à la sainte Famille ; et, dans ce moment, il demeura convaincu que le Sauveur lui ordonnait d'instituer un Ordre de Religieuses hospitalières, qui honorassent saint Joseph ; comme aussi d'établir, dans l'île de Montréal, en Canada, pour le soulagement des malades, tant Français que sauvages, un Hôtel-Dieu, qui fût desservi par des filles de ce futur institut, en ajoutant que la sainte Famille serait particulièrement honorée dans cette île. (*) Un commandement si extraordinaire jeta M. de la Dauversière dans un abattement qu'il serait difficile d'exprimer ; et, quelque persuadé qu'il fût que Dieu lui avait parlé dans cette circonstance, il éprouva une répugnance presque insurmontable à exécuter un pareil dessein, qu'il jugeait être tout à fait au-dessus de ses forces, contraire à sa condition et nuisible aux intérêts de sa famille. Il s'agissait, en effet, pour lui, simple laïque, chargé d'une femme et de six enfants, d'instituer un nouvel Ordre de Religieuses ; et, ensuite, pour qu'il pût y avoir à Montréal des malades que ces filles assistassent, il était nécessaire qu'il y établît, auparavant, une colonie de Français. Cette île était alors déserte, inculte, exposée aux courses des Iroquois ; elle appartenait, d'ailleurs, en propre, à M. Jean de Lauson comme il a été dit, et M. de la Dauversière n'en avait aucune connaissance particulière, ni même du Canada, et était d'ailleurs sans fortune. Aussi le directeur de sa conscience, le P. Chauveau, Jésuite à la Flèche, et les autres Religieux de cette Compagnie, à qui il fit part de ce dessein, ne purent le goûter, et le regardèrent tous comme un projet extravagant et chimérique. Il était naturel d'en juger de la sorte ; et Dieu, qui fait tout avec une souveraine sagesse, voulait sans doute que, par cette disproportion étrange des moyens avec la fin, on portât d'abord ce jugement, afin de montrer ensuite, avec une entière certitude, que le dessein de Montréal, n'ayant pu être inventé par aucun homme, venait manifestement de lui seul.

(*) M. Dollier de Casson, dans son *Histoire de Montréal*, assez mal informé de ce qui concerne M. de la Dauversière, suppose que celui-ci conçut le projet de la fondation de Villemarie, à l'occasion d'une des relations des RR. PP. Jésuites, sur la Nouvelle-France qu'il eut par hasard, et où il était parlé de l'île de Montréal comme d'un lieu très-propre à un établissement. Mais M. Dollier de Casson semble n'être pas tout à fait d'accord avec lui-même sur ce point, en disant ailleurs que M. de la Dauversière avait reçu de Dieu une connaissance claire et distincte de la situation de cette île. Au reste, avant que les PP. Jésuites en eussent donné la description, dans aucune de leurs relations, ce qu'ils firent pour la première fois dans celle de 1637, M. de la Dauversière avait déjà formé le dessein d'y établir une colonie. Car, il est certain, qu'avant l'année 1637, ils n'avaient point fait la description de cette île, et que, dès l'année 1635 ou 1636, comme on le voit dans les *véritables motifs de MM. et Dames de Montréal*, publiés en 1643, M. de la Dauversière avait déjà eu la pensée de cet établissement.